

1. Qu'est ce que l'alternance en CP2E ?

- C'est la possibilité pour un étudiant d'intégrer l'entreprise en alternance tout en conservant un statut étudiant.
- C'est la possibilité pour l'étudiant de percevoir une indemnité de stage.

2. Quel public concerne-t-il ?

Les étudiants préparant :

- les formations professionnelles qualifiantes de Sup'Exup.
- les diplômes européens de la Fédération Européenne des Ecoles (F.E.D.E.)
- les étudiants redoublant leur deuxième année de BTS.
Le CP2E est ouvert à tous les étudiants, français ou étrangers

3. Comment s'organise l'alternance sous convention de stage ?

- L'étudiant partage son temps de travail entre l'école et l'entreprise suivant un planning défini préalablement.
- L'alternance école - entreprise est flexible et s'adapte aux besoins de l'entreprise.

4. Quelle est la durée du stage en alternance ?

- L'étudiant effectue un stage en alternance sur une période minimale de 6 mois.
- Cette période peut aller jusqu'à 1 an.

5. Quels avantages financiers ?

- L'étudiant perçoit une gratification de stage de 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale au prorata du temps passé dans l'entreprise, conformément au décret du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise et à la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances.
- L'entreprise prend en charge les frais de formation.

6. Quelles limites juridiques au CP2E ?

- ↳ Le CP2E n'est pas un contrat de travail ! Le CP2E ne doit pas être confondu avec l'alternance professionnelle.
- ↳ L'étudiant n'est que stagiaire dans l'entreprise, et son stage n'est que de 11 mois au maximum. Le statut étudiant et tous ses avantages sont maintenus.
- ↳ La durée du stage limite le nombre d'heures de cours, et ne permet donc pas de présenter un diplôme d'Etat français (type BTS) en 18 mois. Il est par contre parfaitement adapté aux formations professionnelles qualifiantes de SUP'EXUP, aux diplômes européens de la Fédération Européenne des Ecoles, ou à des redoublements sur des diplômes d'Etat classiques.

7. Pourquoi un CP2E avec Sup'Exup ?

- ↳ Sup'Exup présente les CV de ses étudiants à ses nombreuses entreprises partenaires.
- ↳ Sup'Exup assiste l'étudiant et coordonne ses actions de recherche d'une entreprise pour le stage, gère les formalités administratives, et organise les cours sur un emploi du temps adapté.
- ↳ Sup'Exup veille à la bonne réalisation du contrat de stage et du contrat de sponsoring.